

# ATLAS HISTORIQUE DES VILLES DE FRANCE

codir. É. Jean-Courret, S. Lavaud  
Ausonius Éditions

## Cahier des charges

---

1. POSITIONNEMENT HEURISTIQUE ET HISTORIOGRAPHIQUE .....	1
1.1. La collection de l'Atlas historique des villes de France .....	1
1.1.1. Une initiative de la Commission internationale pour l'histoire des villes (CIHV) .....	1
1.1.2. Du modèle initial au modèle actuel .....	2
1.2. Objectifs et composition d'un volume .....	3
1.2.1. Une synthèse sur la formation de l'espace urbain .....	3
1.2.2. à partir du plan .....	3
1.2.3. à l'échelle de la ville .....	4
1.2.4. à l'échelle des sites et monuments .....	4
2. STRATÉGIES DE RÉALISATION .....	5
2.1. Direction scientifique et équipe de recherche .....	5
2.2. Rapports avec les instances de la collection .....	5
2.3. Financement du projet .....	6
2.4. Partenariats et conventions .....	6
3. CAHIER DES CHARGES TECHNIQUES .....	7
3.1. La gestion planimétrique des atlas .....	7
3.1.1. Les planimétries de l'atlas .....	7
3.1.2. Les conditions de réalisation .....	8
▪ Logiciels SIG et DAO .....	8
▪ Référence spatiale des données : la projection Lambert RGF 93 .....	8
▪ Recensement électronique des données .....	9
3.1.3. Les étapes de production cartographique .....	9
▪ Le fond de plan cadastral .....	9
• Choix du plan cadastral et acquisition des données rasters .....	9
• Géoréférencement des données raster .....	10

• Vectorisation des données.....	10
▪ Cartographie des données historiques restituées.....	12
3.1.4. Édition des sources cartographiques.....	13
▪ Normes éditoriales .....	13
▪ Tradition documentaire.....	14
3.2. La Notice générale.....	14
3.3. Sites et monuments.....	15
3.3.1. Descriptif d'une notice .....	16
▪ Dénomination du site ou du monument .....	16
▪ Auteur(s) .....	16
▪ Fiche signalétique .....	16
▪ La typologie .....	16
• Le Politique .....	16
• Le Défensif .....	16
• Le Public .....	17
• Le Religieux .....	17
• L'Éducatif et l'assistance .....	17
▪ La localisation .....	17
• Coordonnées du site sur le plan .....	17
• Adresse.....	18
▪ La chronologie .....	18
• Date de construction.....	18
• Abandon ou destruction .....	18
▪ Synthèse .....	18
• Construction .....	18
• Architecture.....	18
• Fonctions .....	18
▪ Bibliographie .....	19
▪ L'iconographie .....	19
1.3.2. Organisation du tome et classement des notices.....	19
▪ Premier niveau : ordre chronologique .....	19
▪ Second niveau : ordre typologique .....	19
▪ Troisième niveau : ordre alphabétique .....	19
Comité scientifique de la collection.....	20
 Collection <i>Atlas historique des villes de France</i>	
Volumes publiés, 1982-2009 (classement chronologique par région).....	21
Classement chronologique des 49 volumes.....	22

# ***ATLAS HISTORIQUE DES VILLES DE FRANCE***

codir. É. Jean-Courret, S. Lavaud

Ausonius Éditions

## **Cahier des charges**

---

Ce document, à destination des auteurs, fixe les modalités de réalisation d'un volume de la collection de l'*Atlas historique des villes de France* ; s'il a une valeur normative et prescriptive, il se veut aussi un guide en matière de chaîne opératoire et de démarches à suivre pour la conception de l'atlas historique d'une ville dans le cadre de la collection.

□□□□□□□□□□

### **1. POSITIONNEMENT HEURISTIQUE ET HISTORIOGRAPHIQUE**

#### **1.1. La collection de l'*Atlas historique des villes de France***

##### **1.1.1. Une initiative de la Commission internationale pour l'histoire des villes (CIHV)**

La collection de l'*Atlas historique des villes de France* relève de la Commission internationale pour l'histoire des villes ; celle-ci, lors de sa fondation en 1955, a lancé un programme de cartographie historique des villes à l'échelle européenne, auquel s'est associée la France. La CIHV, qui est rattachée à la Commission Internationale pour les Sciences Historiques, a un rôle d'échanges et de plate-forme de discussions entre partenaires européens. En matière de réalisation des atlas, elle a assuré l'harmonisation des collections<sup>1</sup>, ainsi que l'indexation des productions<sup>2</sup>.

Le modèle d'atlas français a débuté en 1973 sous l'égide de Philippe Wolff, professeur à l'université de Toulouse, alors président de la CIHV, et de Charles Higounet, professeur à l'université de Bordeaux et directeur du Centre de Recherches sur l'Occupation du Sol et du laboratoire de cartographie historique qui lui était associé. Bénéficiant des acquis des atlas anglais (1969) et allemands (1972) qui avaient posé les principes de l'entreprise, les deux

---

<sup>1</sup> Un premier guide pour la publication des atlas de villes a été proposé en 1968 lors de l'assemblée générale de la CIHV à Oxford ; il a été actualisé en 1990 ; voir le site de la CIHV : <http://www.historiaurbium.org>

<sup>2</sup> Indexation initiée par Ferdinand Opll (université de Vienne, Autriche) : <http://www.wien.gv.at/kultur/archiv/kooperationen/lbi/staedteatlas/bibliographie/index.html>

fondateurs ont élaboré la maquette en fonction des spécificités nationales, notamment celles de sa source cadastrale napoléonienne. En 1982, les premiers atlas français sont publiés sous la nouvelle direction de Jean-Bernard Marquette, professeur à l'université de Bordeaux. Les 48 fascicules produits sous son égide (1982-2007) ont permis une couverture dense de certaines aires régionales telles l'Aquitaine, Midi-Pyrénées, Bretagne ou encore Lorraine et Franche-Comté. L'édition est d'abord assurée par le CNRS qui se charge de la diffusion puis, à partir de 1996 lors de la création du laboratoire de recherche Ausonius (UMR 5607, CNRS Université Bordeaux III ) auquel le programme atlas est rattaché, par les éditions Ausonius.

### **1.1.2. Du modèle initial au modèle actuel**

Expression d'une géohistoire chère aux fondateurs, les atlas ont été réalisés dans une perspective d'occupation du sol et du peuplement, faisant la part belle à l'approche monographique et cartographique de l'espace, conçu comme le produit d'une culture historico-géographique. La démarche, qui allie géographie historique et topographie et que l'on pourrait qualifier de morphohistorique, était alors novatrice dans le contexte d'une histoire urbaine dynamique mais peu encline à analyser et représenter l'espace.

La maquette de l'atlas français, telle qu'elle a été conçue pour répondre à ces exigences scientifiques, a promu le plan comme document central, d'où initialement un fascicule de grand format (42 x 31 cm) apte à le loger, accompagné de seulement quelques feuillets de commentaires textuels rassemblés dans la Notice générale.

L'esprit et l'articulation de ce modèle initial d'atlas français demeurent toujours la matrice de toute nouvelle entreprise ; néanmoins, la collection a dû évoluer au gré des avancées historiographiques et techniques. L'essor de l'archéologie urbaine, l'émergence de nouvelles approches (archéogéographie, géomorphologie...) ont fait émerger, depuis deux décennies, des problématiques sur la fabrique urbaine et la morphogenèse des villes, attentives à l'interaction, permanente et dialectique, des acteurs et de la structure spatiale dans le processus de formation de la ville ; elles ont conduit à faire des atlas des outils et/ou des produits de l'analyse spatiale. Il faut ajouter, à ce renouvellement des démarches scientifiques, les avancées conjointes en matière de cartographie informatique et de Système d'Information Géographique (SIG) qui ont conduit à imposer l'informatique pour la construction de l'intégralité des données et métadonnées, y compris celle des plans.

Amorcée dès 2003 avec l'adoption d'un format plus maniable (27,9 x 21,2 cm) et d'une Notice générale plus étoffée, la mutation de la collection s'est accélérée avec le programme Bordeaux, première grande ville française à faire l'objet d'un atlas historique. Le nouveau modèle promu à cette occasion sert aujourd'hui de référence pour la réalisation, tant en matière de chaîne opératoire que de démarche scientifique et de rendu de publication.

Il peut, néanmoins, être lui-même sujet à des modifications légitimées par les spécificités de l'objet urbain traité. En effet, l'insertion d'un atlas au sein de programmes scientifiques peut l'amener à évoluer sur l'espace retenu pour son étude ; ainsi l'échelle du territoire, aujourd'hui requise pour penser la ville, peut conduire à varier l'échelle d'analyse : de la ville autocentrée qui présidait jusqu'alors, au couple ville-territoire impliquant de bousculer la *doxa* d'une cartographie à l'échelle cadastrale du 1/2500 pour une production en adéquation avec les différentes échelles pertinentes du territoire urbain. Ce changement de focale est à mettre au service d'une approche comparatiste qui puisse jouer d'une confrontation entre cas urbains à différents niveaux d'analyse : entre types urbains, à l'échelle d'une région et à celle d'un réseau... La modélisation chrono-chorématique peut également aider à nourrir cette

démarche<sup>3</sup>. Ces modifications et propositions initiées par le directeur scientifique en fonction de la ville traitée devront être soumises à la validation et à l'accord de la direction de la collection et du comité scientifique.

La collection est depuis 2011 dirigée en **co-direction** : Ézéchiél Jean-Courret est plus spécifiquement chargé du volet technique et cartographique ; Sandrine Lavaud s'occupe des aspects institutionnels et éditoriaux. Tous deux sont également membres du **comité scientifique** de la collection, composé d'experts nationaux, spécialistes de l'histoire urbaine aux différentes périodes. Ce comité a un rôle de tutelle et de validation des programmes d'atlas historiques.

## **1.2. Objectifs et composition d'un volume**

### **1.2.1. Une synthèse sur la formation de l'espace urbain**

La réalisation d'un volume de la collection de l'*Atlas historique des villes de France* a comme premier objectif scientifique l'étude diachronique de la formation de l'espace urbain, des origines à la date du plan cadastral choisi comme référence. Dans une perspective d'analyse spatiale, il s'agit de proposer une interprétation de la fabrique urbaine, plaçant l'espace et sa construction au cœur d'une réflexion où les champs politiques, sociaux, économiques... de l'histoire, sans être bannis, ne sont intégrés qu'au regard de leur impact spatial. De fait, pas d'histoire totale de la ville mais une focale sur ses structures spatiales et paysagères.

Cette démarche est effectuée à l'aune des données et des connaissances scientifiques récentes, tout en s'appuyant sur l'historiographie ancienne. La production d'un atlas doit, en effet, avoir valeur de synthèse des avancées de la recherche ; de fait, elle est d'autant plus efficiente qu'elle vient couronner une dynamique scientifique, initiée par le renouvellement des données et marquée par un essor des études et des publications. À l'atlas, d'en intégrer la matière et d'en réaliser la synthèse à l'échelle de la ville, voire de son territoire.

L'ouvrage, par son articulation et par ses modalités d'écriture et de représentations cartographiques, doit satisfaire tant à la demande des chercheurs qui pourront y trouver de nouvelles interprétations et interrogations sur l'histoire de la ville, que répondre aux attentes des acteurs locaux : élus, architectes, urbanistes... et à la demande patrimoniale du grand public. Dans cette perspective, des productions annexes ou dérivées peuvent être envisagées. Pour répondre à ces objectifs scientifiques, l'organisation en trois tomes du volume d'un atlas historique de ville, selon le modèle initié pour Bordeaux, est apparue la plus opératoire.

### **1.2.2. à partir du plan...**

Le premier tome est composé du plan historique ; il constitue le document central d'un atlas, à partir duquel toutes les autres productions du volume sont articulées, et résume à lui seul l'esprit et le but du programme : retranscrire et compiler, sur un plan parcellaire fiable et ancien, les informations relatives à la structuration de l'espace urbain jusqu'à la date du plan cadastral retenu. Il est considéré, à la fois, comme un produit fini et comme un outil d'investigation issu d'un SIG sur la ville ancienne ou appelé à y être reversé.

---

<sup>3</sup> Pour prendre connaissance de la modélisation chrono-chorématique, voir le site de l'atelier du Centre national d'archéologie urbaine : [www.culture.gouv.fr/culture/cnau/fr](http://www.culture.gouv.fr/culture/cnau/fr) ainsi que la revue *Mappemonde* qui lui a consacré son numéro 100.

À l'instar du modèle anglais, le cadastre dit « napoléonien » réalisé à l'échelle 1/2500 – qualifié ainsi car il est promulgué par la loi de Finances du 15 septembre 1807, même si sa réalisation concrète déborde souvent le Premier Empire – constitue le fond de plan retenu. Au directeur scientifique, d'apprécier la documentation existante et d'arrêter le corpus d'étude en fonction des cadastres à disposition, des états de section associés, mais également de la pertinence chronologique (de préférence, avant les grandes transformations urbanistiques de la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle). Selon les cas et les cadres d'étude retenus, plusieurs levés cadastraux peuvent former le plan référent. Ce fonds cadastral est numérisé, géoréférencé puis redessiné, en conservant l'échelle cadastrale du 1/2500 (voir partie 3, cahier des charges techniques, particulièrement 3.1). Qu'il soit issu d'un fond unique ou d'un assemblage, le plan historique est toujours un artefact, un référent cartographique construit dont la subjectivité de la représentation produite doit être pleinement assumée.

### **1.2.3. à l'échelle de la ville...**

L'information compilée sur le plan est réorganisée dans la Notice générale, commentaire textuel à l'échelle de la ville, faisant l'objet du second tome. La Notice apporte, sous la forme d'une synthèse diachronique, faits et interprétations historiques relatifs aux étapes de la structuration de l'espace urbain et se doit d'être un outil facilitant le processus d'investigation de la lecture du plan. Elle se place à une échelle restitutive en proposant une lecture de la fabrique urbaine, organisée en fonction de phases historiques ; cette périodisation, en fonction de seuils dans la construction spatiale, est un préalable impératif à la rédaction de la Notice et sanctionne l'articulation en chapitres. Chacun d'entre eux est accompagné d'un plan proposant une restitution cartographique de l'espace urbain pour la phase traitée ; outre leur effet bilan, ces plans introduisent ainsi une vision synchronique qui fait pendant à la lecture diachronique du plan général. L'adjonction au commentaire textuel d'une iconographie et d'une cartographie, se jouant tant de sources anciennes que de productions actuelles, participent également de l'objectif d'investigation et de complément du plan.

### **1.2.4. à l'échelle des sites et monuments**

Sur le plan historique, sont reportés, en géométrie plane, tous les monuments publics marqueurs de l'espace urbain. La sémiologie graphique retenue met en exergue trois aspects de ces monuments : la période de leur construction et des rénovations, leur état – en place ou disparus – à la date du plan et le degré de leur restitution en plan (certain ou incertain) par l'historien ; elle renseigne également sur la nature de l'occupation des sols indiquée par les états de section associés au fonds cadastral. Ainsi élaboré, le plan historique procure une double lecture : celle du « paysage cadastral » qui donne un état de la ville et de ses monuments à la date du cadastre de référence, soit la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle ; celle du « paysage monumental restitué », tel qu'il est rendu par la restitution des sites et des monuments publics et qui donne, en une vision diachronique, une transcription cartographique de la formation de l'espace urbain et de ses marqueurs monumentaux. Ces derniers font l'objet de notices historiques explicatives rassemblées dans un troisième tome intitulé : Sites et monuments. Comme la Notice générale, ce tome a vocation à donner des clés de lecture du plan mais à l'échelle des monuments.

La cohésion entre les trois tomes – Plan historique, Notice générale et Sites et monuments – est assurée par un système de renvois et d'index.

## **2. STRATÉGIES DE RÉALISATION**

### **2.1. Direction scientifique et équipe de recherche**

La coordination de la mise en œuvre d'un atlas historique de ville est confiée à un directeur scientifique. Sa candidature doit être validée par la direction et le comité scientifique de la collection. Sa mission est tant scientifique, qu'organisationnelle et institutionnelle. Quelle que soit sa spécialité dans les disciplines historiques, le directeur doit être à même de connaître l'histoire de la ville dans sa globalité et d'en maîtriser la dimension spatiale dans la diachronie. Dans la réalisation du volume, à lui de veiller au respect des positions scientifiques et des normes fixées par la collection.

Afin de rendre compte des dynamiques les plus pertinentes de la trajectoire urbaine, il doit rassembler une équipe de chercheurs spécialistes de la ville et relevant de différentes disciplines (historiens de toutes périodes, archéologues, géologues, géographes...); leur nombre peut être variable en fonction des ressources humaines, de la taille de la ville, de son histoire... et relève du choix du directeur scientifique; il est néanmoins conseillé, pour une meilleure efficacité dans le travail d'équipe, de composer un noyau central qui ne dépasse pas le seuil maximal de la quinzaine d'auteurs, auxquels peuvent s'adjoindre ponctuellement d'autres collaborateurs. Au sein de cette équipe, le directeur doit assurer la coordination et fixer les orientations scientifiques comme les impératifs propres à la publication; il doit initier une démarche interdisciplinaire, notamment par le biais de réunions régulières, permettant la synergie entre chercheurs au service d'une réflexion et d'un travail collectifs, seuls garants d'une pensée et d'une production cohérentes. À lui d'assurer tout le suivi de la mise en œuvre du volume, de la réflexion scientifique initiale à la publication. Dans la chronologie de la mise en œuvre, il est recommandé de débiter par l'élaboration du plan, puis de fixer la sélection des sites et monuments, prélude à la constitution du tome 3, et de terminer par la rédaction de la Notice générale.

Le directeur scientifique a aussi en charge le montage institutionnel et financier du projet. Auprès des instances de la collection ainsi que des éditions Ausonius, il est l'interlocuteur référent. C'est à son initiative que sont engagés des partenariats et des conventions nécessaires au projet avec des institutions culturelles telles que les Services Régionaux d'Archéologie et d'Inventaire ou les dépôts d'archives et bibliothèques. Il assure également les relations avec les collectivités territoriales, notamment pour les demandes de subventions et pour la valorisation.

S'il est membre d'un laboratoire de recherche, le directeur scientifique engage ses démarches institutionnelles au nom de son unité d'appartenance et des instances de tutelle, voire du programme de recherche auquel il a pu rattacher l'atlas historique. Dans le cas où le directeur ne bénéficie pas d'un ancrage local et relève d'une institution scientifique éloignée de son objet d'étude, une convention d'action, limitée à la réalisation d'un atlas, peut être envisagée entre lui et l'institut Ausonius, afin que ce dernier assure un relai institutionnel.

### **2.2. Rapports avec les instances de la collection**

La direction de la collection de l'*Atlas historique des villes de France* exerce auprès du directeur scientifique et de son équipe un rôle de conseil, de veille et de validation scientifique. Elle apporte un support technique et géomatique pour la réalisation du plan

historique ainsi qu'une aide méthodologique pour le volet publication. Elle peut également servir de médiation dans les rouages interinstitutionnels.

Le comité scientifique a, auprès du directeur scientifique d'un volume, un triple rôle à différentes phases de la mise en œuvre :

- en phase initiale, il valide le projet d'atlas présenté par le directeur scientifique
- en phase de conception, il peut apporter aide et conseil aux orientations scientifiques du projet
- en phase finale, il fait œuvre de comité de lecture. Son accord pour publication est un préalable à la remise de la maquette aux éditions.

Ausonius-Éditions assurent la publication, selon les normes en vigueur, et la diffusion du volume. Sur propositions du directeur scientifique, les modalités en sont fixées par le directeur des éditions.

Ni les instances de la collection, ni les éditions Ausonius n'assurent de financement à la réalisation d'un atlas.

### **2.3. Financement du projet**

Le projet de conception d'un volume de la collection requiert trois postes majeurs de financement :

- l'acquisition de droits sur les sources, notamment sur les sources iconographiques et planimétriques, auprès des dépôts d'archives ou collectivités territoriales
- l'acquisition de données ; la constitution de SIG et de bases de données peut nécessiter des vacations et exiger des moyens techniques
- l'édition

Différents moyens, que le directeur scientifique saura apprécier en fonction des réalités locales, permettent le financement de ces postes ; l'essentiel en est généralement assuré par le biais d'un programme de recherche, quel qu'en soit le type, auquel la réalisation de l'atlas est rattachée, et au moyen de subventions obtenues auprès des institutions culturelles (notamment la DRAC) et des collectivités territoriales (Ville, Conseil Général, Conseil Régional) après dépôt de dossiers.

### **2.4. Partenariats et conventions**

La réalisation d'un atlas entraîne la mise en œuvre de partenariats, conventionnés ou non selon les besoins. Ces partenariats lient contractuellement le directeur scientifique du volume au nom de son unité d'appartenance et de ses organismes de tutelle (université, CNRS...) – à défaut Ausonius, voir possibilité de convention d'action 2.1. – avec l'institution ou la collectivité territoriale partie prenante. Trois objets majeurs peuvent les initier :

- l'échange de sources et de données, notamment l'acquisition des cadastres napoléoniens, auprès des centres de dépôt et de leur collectivité territoriale ou institution de tutelle ;
- la participation de chercheurs, émanant d'autres centres de recherche ou institutions (SRA, SRI...) à l'équipe de travail ;
- le financement pouvant faire l'objet d'un conventionnement auprès de l'organisme payeur, avec possible contrepartie d'un volet de valorisation et de réversion d'un nombre fixé de volumes.



Les conventions, élaborées au cas par cas, doivent avoir reçu validation d'experts juridiques des différentes parties engagées avant d'être soumises à signatures.

### **3. CAHIER DES CHARGES TECHNIQUES**

Selon les normes définies par la collection, un volume d'atlas historique comporte trois tomes. Chacun d'entre eux fait l'objet d'une méthodologie et de consignes dans la réalisation qui lui sont propres.

#### **3.1. La gestion planimétrique des atlas**

Quelle que soit l'étendue du cadre géographique de l'étude, d'une simple commune urbaine à l'assemblage de plusieurs communes, la réalisation du plan historique est une démarche longue dont les étapes de réalisation et de validation occupent toute la durée de réalisation d'un atlas. C'est la raison pour laquelle la cartographie informatique des données doit être envisagée en premier. Deux autres facteurs expliquent la rigueur qui émane des prescriptions qui suivent : d'abord, le plan conditionne l'articulation interne de l'ouvrage, ensuite, c'est la collection des volumes édités sur chaque cas urbain qui forme atlas. Aussi, pour assurer la cohérence interne du volume et de la collection, les auteurs s'attacheront à suivre au mieux ces recommandations, tout en prenant en compte ce qui est possible de réaliser selon les sources et le matériel disponibles. Les co-directeurs de la collection s'engagent à proposer les solutions pour résoudre les multiples problèmes qui jalonnent cette démarche.

##### **3.1.1. Les planimétries de l'atlas**

Dans la production d'une étude, les auteurs utilisent et réalisent différentes planimétries qui n'ont pas le même rôle ni la même place. Constituant la pièce centrale de la collection, le plan historique nécessite l'application d'une norme commune à tous les volumes de la collection. Il se compose de deux types de métadonnées. Les premières constituent le fond de plan, établi à partir de la cartographie d'un plan cadastral dit napoléonien (cf. *supra*). Les secondes sont les données produites par les auteurs pour restituer les états antérieurs d'un site ou d'un monument. Ces deux types de données sont compilés sur le même support et forment le référentiel cartographique de l'étude.

À côté de ce référentiel, les auteurs sont souvent conduits à produire des plans complémentaires intégrés dans les parties de la Notice générale et des Sites et Monuments pour restituer un phénomène spatial, à l'échelle de la ville, d'une unité de plan ou d'un édifice (plans partiels, élévations...). Dans l'idéal, ces productions devraient également être normées à l'échelle du volume, non à celle de la collection ; on pourrait ainsi souhaiter que les plans des édifices faisant l'objet d'une fiche Sites et Monuments soient tous réalisés à la même échelle et selon une sémiologie commune. Souvent cependant, les ressources humaines considérables pour réaliser ce travail sont insuffisantes et l'on ne saurait exiger trop des auteurs. Le cartographe veillera à valider ces productions cartographiques, afin de veiller au respect des normes élémentaires de cartographie (titre, auteur, orientation, échelle, sémiologie, légende).

Un dernier type de plan, associé à la notice générale tient néanmoins une place particulière et doit être normé : il s'agit des plans historiques de restitution qui scandent la fin de chaque chapitre de la Notice générale. Ces plans sont directement issus du référentiel cartographique. Le degré de restitution est laissé à la liberté des auteurs mais doit être le même pour toute l'étude : il permet au lecteur de consulter une synthèse cartographique des entités spatiales décrites durant la période visée par le chapitre, lui permettant d'échapper à la vision compilée

qu'offre le référentiel cartographique. Il peut être constitué d'un état des Sites et Monuments et d'une estimation de la flaque urbaine à un moment donné, éléments géoréférencés sur le squelette de voirie et d'îlots du fond de plan cadastral. Mieux, il peut proposer une hypothèse de restitution intégrale de l'espace (sites, monuments, îlots, voirie...) au seuil chronologique qui clôt le chapitre.

L'équipe doit donc comprendre un cartographe expert, quelle que soit sa formation initiale (cartographe, géographe, urbaniste, architecte, archéologue, historien...), qui doit être pleinement assimilé aux auteurs. Sa tâche est de produire les données et/ou de valider celles des autres auteurs. Si la constitution d'une équipe est contingentée par les contextes locaux, on peut conseiller aux auteurs qu'un même type de production cartographique soit réalisé par une même personne. D'abord, parce que toute carte est un construit et que des personnes différentes vont cartographier un même objet spatial de façon différente, ce qui nuirait à l'harmonisation des données. Par exemple, un plan cadastral cartographié par différents intervenants a des comportements topologiques divers et contradictoires qui nuisent à l'analyse spatiale des objets. Enfin, en terme d'efficacité et de cohérence de la production, une personne unique résoudra plus facilement les erreurs commises, parce qu'elle aura tendance à produire le même type d'erreurs, alors que l'intervention de plusieurs membres engendrerait une typologie d'erreurs plus complexe à corriger.

### **3.1.2. Les conditions de réalisation**

Cette partie technique du cahier des charges est intégralement consacrée au référentiel cartographique dont les normes d'élaboration conditionnent les autres productions normées (plans historiques de restitution).

#### **▪ Logiciels SIG et DAO**

Depuis les années 1990, les progrès technologiques en matière de cartographie informatique sont considérables et fournissent dès lors des outils incontournables pour produire les données. Les planimétries normées doivent être réalisées à partir de logiciels de cartographie informatique permettant, dans leur développement, l'élaboration de SIG et de géodatabases. Il existe aujourd'hui des logiciels SIG payants (ArcMap<sup>®</sup> et tous ses dérivés, MapInfo<sup>®</sup>...) ou libres (Quantum GIS<sup>®</sup>, Orbisgis<sup>®</sup>...); la collection des *Atlas historiques* peut apporter des conseils dans le choix des applications mais ne peut pas fournir elle-même de licence pour les logiciels payants.

Les logiciels de dessin assisté par ordinateur (DAO), tels ceux de la marque Adobe<sup>®</sup>, ne sont donc plus utilisés pour produire les données cartographiques normées de la collection, tant en ce qui concerne l'assemblage des données rasters (Photoshop<sup>®</sup>) que le dessin de données vectorielles (Adobe Illustrator<sup>®</sup>). Ces applications DAO peuvent cependant intervenir dans les productions libres des auteurs.

#### **▪ Référence spatiale des données : la projection Lambert RGF 93**

Il est donc révolu le temps où les planches cartographiques des atlas étaient produites sur cromalin 5 couleurs, eux-mêmes remplacés par les logiciels de DAO, au risque de déformer les sources cartographiques en les assemblant de façon manuelle. Le géoréférencement des données cartographiques anciennes assure une meilleure spatialisation des objets; la gestion des informations associées aux objets spatiaux *via* les géodatabases permet des traitements d'analyse statistique et spatiale que les logiciels de DAO n'autorisent pas.

De même, il est révolu le temps où les données géoréférencées étaient produites dans un large panel de projections cartographiques Lambert (Lambert I, II, III et leur variantes) adaptées selon la position du site étudié. La directive européenne 2007/2/CE du 14 mars 2007, dite directive Inspire (<http://www.developpement-durable.gouv.fr/La-directive-europeenne-Inspire-de.html>), qui vise à établir une infrastructure d'information géographique dans la Communauté européenne pour favoriser la protection de l'environnement, s'applique aussi désormais aux productions cartographiques des centres de recherche nationaux. L'ensemble des données est donc projeté en Lambert RGF 93, qui remplace en France et en Europe les projections cartographiques antérieures.

- **Recensement électronique des données**

Les auteurs s'engagent aussi à recenser leur production cartographique sur la Plate-forme de l'Information Géographique Mutualisée en Aquitaine (PIGMA ; <http://cartogip.fr/>) avec laquelle le laboratoire Ausonius a établi une convention. Les auteurs gardent la pleine propriété intellectuelle des données recensées : PIGMA a, parmi ses multiples objectifs, celui de recenser les données actuelles et anciennes produites sur le territoire national. Il ne s'agit donc pas de mettre en ligne les données – même si cela est possible sur PIGMA, mais de signifier avant tout l'existence de données dont la consultation et la diffusion sont soumises à l'autorisation des auteurs.

### **3.1.3. Les étapes de production cartographique**

La réalisation du référentiel cartographique s'étend sur toute la durée du programme éditorial. Il est donc nécessaire d'entamer le plus tôt possible cette démarche en réalisant dans un premier temps le fond du plan historique. Les auteurs auront besoin d'avoir ce plan pour mener à bien leurs recherches sur les sites et les monuments retenus et pour produire leur synthèse dans la Notice générale. De plus, disposer assez tôt d'un fond de plan permet au cartographe de prendre de la distance vis-à-vis de ses productions, condition nécessaire pour valider, corriger et perfectionner son travail avec un minimum de recul. Dans un second temps, et après validation du fond cadastral, le travail consiste à cartographier le plus précisément possible les sites et les monuments qui participent à la fabrique spatiale. Cette étape se fait généralement de façon concomitante à la rédaction des fiches Sites et Monuments et de la Notice générale. Les phases techniques spécifiques à ces deux étapes principales sont détaillées ci-après.

- **Le fond de plan cadastral**

- **Choix du plan cadastral et acquisition des données rasters**

Choisir un plan fiable et ancien est la condition préalable de l'entreprise. À cet effet, la collection se fonde sur l'utilisation des cadastres dits napoléoniens (cf. *supra*). Les auteurs doivent donc s'assurer de l'homogénéité de la documentation cadastrale retenue, tant en ce qui concerne la qualité de levé cartographique (bien des proto-cadastres mutilent les bâtiments trop complexes tout en gardant une bonne précision du parcellaire ; ils sont donc à éviter) qu'en ce qui concerne les états de sections qui documentent la nature d'occupation du sol et les charges fiscales. On s'assurera donc de la conservation et de la bonne tenue des états de section (classés par parcelle et par section) de préférence aux matrices (classées par propriétaires, d'utilisation bien plus complexe car sujettes à de nombreuses mutations dans le temps).

Le géoréférencement des planches cadastrales nécessite de disposer de scans à plat numériques en haute définition (300 dpi, de préférence les scans initiaux au format tiff). À cet effet, de très nombreux services d'archives départementales, ainsi que les archives communales de grandes agglomérations ont désormais procédé à la numérisation à plat de ce type d'archives (le plus souvent, seules les planches cartographiques sont numérisées ; on peut alors photographier soi-même les registres fiscaux) ; de même de nombreux SRA et SRI disposent de ces données, souvent d'ailleurs pour avoir participé au financement de ces coûteuses opérations de numérisation. À la demande des auteurs, la codirection de la collection tient à disposition du directeur scientifique un modèle de conventionnement en vue de la mise à disposition gracieuse de ces données.

- **Géoréférencement des données raster**

Spatialiser dans un logiciel SIG les données raster (image constituée d'une grille de pixel de définition variable selon l'échelle de visualisation, *i.e.* les scans à plat), nécessite de disposer d'un référentiel cartographique actuel permettant de relier des points semblables entre l'état du cadastre ancien et l'état actuel. À cet effet, on peut utiliser les données raster de la BD carto de l'IGN ou, mieux, d'une version actuelle du cadastre numérique.

Ce n'est qu'une fois l'acquisition faite des plans anciens et actuels que la cartographie peut véritablement commencer. La précision de géoréférencement des données raster conditionne la précision et l'ajustement des données vectorielles produites (image constituée de vecteur de définition constante quelle que soit l'échelle de visualisation). Un protocole de géoréférencement a été établi pour mener à bien cette étape tout en respectant l'intégrité des sources planimétriques. On peut en résumer ci-après les points essentiels :

- a. Géoréférencement par création de points de contrôle communs entre cadastres ancien et actuel : en moyenne, une quinzaine de points sont nécessaires.
- b. Ces points doivent être le plus équitablement possible répartis sur l'espace cartographié de la feuille
- c. Parmi les transformations possibles, on privilégie les transformations affines (type 1) et de Helmert (type 2) qui ajustent les cadastres sans déformer de façon trop conséquente la forme des objets spatiaux (risque avec la transformation de type 3).
- d. L'erreur de décalage entre les points de contrôle (Erreur Quadratique Moyenne ou EQM, également appelée Root Mean Square ou RMS) est soumise à double contrainte : l'erreur globale des points doit être inférieure ou égale à 0,50 m ( $EQM \leq 0,50$ ) ; l'erreur de chaque point (ou résiduel) ne doit pas excéder deux fois la valeur de l'erreur quadratique moyenne (par exemple, pour une  $EQM = 0,4$  on n'acceptera pas les résiduels supérieurs à 0,8).

- **Vectorisation des données**

L'opération qui consiste à redessiner chaque objet spatial des planches cadastrales n'est pas anodine. La nature même des sources en jeu (précision des tracés et de la lettre, lavis de couleurs, code de groupement des différents objets d'une même parcelle,) est extrêmement disparate et conduit le cartographe à faire des choix. Il convient donc de déformer le moins possible les sources en jeu. Pour ce faire, un protocole de vectorisation a été établi ; on peut rapidement en résumer les points essentiels :

- Le dessin des vecteurs doit être positionné au milieu de la gaine des tracés. Il faut donc vectoriser à une échelle plus précise que celle de la source pour bien positionner le vecteur au milieu de l'épaisseur des tracés. Une vectorisation homogène résulte

d'un travail réalisé, autant que faire se peut, à échelle constante. Pour une feuille levée par exemple au 1/1000, on s'efforcera à travailler entre le 1/250 et le 1/500.

- Il existe 3 méthodes pour vectoriser les objets. Pour respecter au mieux les orientations parcellaires et la topologie, et celles d'autres objets contigus comme le bâti, la création d'entité les unes à la suite des autres n'est pas performante. Construire, à la suite l'une de l'autre, deux parcelles qui paraissent avoir le même alignement sur un ou plusieurs côtés n'est pas viable. Pour pallier cette difficulté, les deux autres méthodes sont nettement plus opératoires. La première consiste à dessiner d'abord les plus vastes unités topographiques que sont les îlots, pour ensuite redécouper le parcellaire en prenant soin de respecter les alignements continus de plusieurs parcelles. La seconde, plus délicate à mener dans la gestion des données, consiste à ne pas vectoriser par polygone mais par polyligne, en respectant encore une fois les alignements ; on peut ensuite créer les polygones de façon automatique, *via* la topologie des polygones et des nœuds qu'elles forment entre elles. Cette méthode nécessite cependant de vectoriser les polygones par type d'objet, sinon la mise à jour des tables attributaires devient difficile.
- La topologie entre objets doit être parfaite. Si l'on veut par exemple calculer automatiquement des surfaces parcellaires, il est important que les objets ne se superposent pas, ni ne comprennent des vides non prévus. Plusieurs logiciels SIG permettent d'établir des règles de topologie afin de valider le travail effectué.

Le nombre très conséquent de données utilisées pour la cartographie (orthophotographies, BD de l'IGN, MNT, cadastres...) et le nombre de données produites exigent de bien classer les fichiers. Un modèle de répertoire ainsi que des fichiers de structure de géodatabase ont été réalisés et sont disponibles à la demande des auteurs. Les données vectorisées sont classées et regroupées en 10 couches :

1. commune (polygone, nom)
2. section (polygone, nom de la section cadastrale)
3. îlot (polygone)
4. secteur (polygone, microtoponymie) : le parcellaire urbain ne bénéficie pas forcément d'une microtoponymie, cette couche peut donc être facultative
5. voirie (polygone et polyligne, toponymie, typologie)
6. hydrographie (polygone et polyligne, toponymie)
7. parcellaire (polygone, nature, microtoponymie)
8. bâti (polygone, nature, microtoponymie)
9. non bâti (polygone, nature, microtoponymie)
10. objets divers (polygones, points ou polygones cartographiés sur les planches mais non décrits dans les états de section)

Un dernier type de données reste à construire et à intégrer à l'édition du plan : il s'agit des références altimétriques. La plupart du temps, les cadastres anciens n'intègrent pas ce type de données ; au mieux le tableau d'assemblage des sections fournit un estompage lavé des principales lignes de reliefs. Toutefois, parce qu'il sert de référence à l'étude, que la Notice générale et les fiches Sites et Monuments servent à le commenter, le plan référent doit contenir ces informations. Les auteurs doivent donc se mettre en quête d'éléments susceptibles de livrer ces informations, lorsqu'elles existent, ce qui n'est pas toujours le cas. On propose donc d'utiliser les données altimétriques produites à la date la plus proche de celle du cadastre napoléonien sélectionné ; le cas échéant, en particulier pour les aires périurbaines, on pourra aussi se servir des Modelés Numérique de Terrain (MNT) actuels.

La cartographie et l'enregistrement des métadonnées nécessitent des opérations de validation et de correction que l'on propose d'établir de la manière suivante :

- a. vectorisation menée par planche et non d'emblée sur l'ensemble des planches du cadastre
- b. vectorisation par construction des polygones de la couche "îlot" puis par découpage du "parcellaire" (à partir d'une copie des polygones de la couche "îlot")
- c. vectorisation de la couche "hydrographie" en respectant les alignements des objets contigus et en respectant la topologie de la couche "îlot"
- d. vectorisation des entités de la couche "bâti" en respectant les alignements des objets contigus et en respectant la topologie de la couche "parcellaire"
- e. validation de la topologie de chaque couche une fois la planche terminée
- f. enregistrement du n° des parcelles de la planche redessinée (cette étape permet aussi de ne laisser aucun objet parcellaire superflu)
- g. reconduction du protocole pour chaque planche cadastrale
- h. création automatique du filaire de voirie et enregistrement des informations associées aux voies (typologie, toponymie)
- i. enregistrement de la nature d'occupation du sol et de la microtoponymie (lorsqu'elle existe) du parcellaire et du bâti à partir de l'état de section (cette étape permet de valider/corriger la numérotation parcellaire ; elle permet aussi de s'assurer que les objets décrits relèvent bien de la bonne parcelle, ce qui n'est parfois pas évident à la seule observation de la planche cadastrale)
- j. vectorisation des "objets divers" par découpe et enregistrement de la nature probable de ces objets, non décrits dans l'état de section (les planches sont assez fréquemment lavées de couleurs, le lavis bleu permet de distinguer les fossés en eau, le rose les murs isolés, les pointillés les chemins et passages privés...)
- k. création de la couche "non bâti" par soustraction des couches "bâti" et "objets divers"
- l. jonction spatiale des couches "bâti, non bâti, objets divers" avec la couche "parcellaire" pour récupérer les numéros de parcelle, de section, la microtoponymie et, pour la couche "non bâti", la nature d'occupation du sol.

Lorsque le fond de plan est établi, il ne reste plus qu'à y appliquer la sémiologie de la collection permettant de distinguer la nature d'occupation du sol à la date de chaque planche cadastrale (cf. *infra* : Normes éditoriales).

#### ▪ **Cartographie des données historiques restituées**

La seconde étape d'élaboration du référentiel planimétrique consiste à intégrer sur le plan les couches relatives aux données historiques restituées par les auteurs sur chaque site et monument. À cette fin, le responsable de la cartographie doit travailler avec chaque membre du projet pour traduire au mieux dans le figuré, l'état des sites et leur degré de restitution. Comme pour le fond de plan, une légende spécifique des objets historiques a été mise au point pour l'ensemble de la collection (cf. *infra*).

On attire ici l'attention des auteurs sur le fait que les productions doivent rendre compte du degré de restitution possible de chaque site. Outre la périodisation sémiologique (violet = Antiquité ; rouge = Moyen Âge ; orange = Époque moderne ; vert = Époque contemporaine), le plan traduit la fiabilité des données de la façon suivante :

- Les sites et monuments dont tout ou partie sont documentés par des sources planimétriques donnent lieu à une restitution sous la forme de polygone. Les

données attributaires associées aux objets cartographiés doivent intégrer le degré de fiabilité de la restitution de la manière suivante :

- Existant : site et monument existant à la date du plan dont la restitution est certaine
- Certain : site et monument disparu à la date du plan dont la restitution est certaine
- Vraisemblable : site et monument disparu à la date du plan dont la restitution est vraisemblable
- Hypothétique : site et monument disparu à la date du plan dont la restitution est hypothétique
- Les sites et monuments disparus dont le plan est inconnu et la localisation approximative sont représentés par des symboles ponctuels (étoile).

Cette étape nécessite un dialogue constant entre le cartographe et les auteurs. On propose de réaliser ce travail de la manière suivante :

- a. chaque auteur responsable de l'étude d'un site doit constituer un dossier de sources permettant de cartographier les données. Il convient donc de sélectionner le ou les plans d'édifices les plus à même de répondre à l'évolution du site. Pour les édifices qui connaissent une très longue période d'occupation, il est souvent nécessaire de discriminer les informations qui se rapportent à un état antique, médiéval, moderne ou contemporain du cadastre afin de respecter la sémiologie graphique de l'atlas. Les auteurs s'attacheront donc à fournir la meilleure documentation planimétrique, si possible numérisée à plat, afin que le cartographe puisse géoréférencer ces plans de manière correcte. Pour les édifices de périodisation complexe, le cartographe peut également demander aux auteurs de dessiner leur hypothèse de restitution sur un exemplaire papier du fond de plan préalablement préparé, validé et édité comme document de travail par le cartographe.
- b. À partir de ces dossiers, le cartographe géoréférence la documentation et redessine les hypothèses en suivant les étapes synthétisées précédemment. Il doit également enregistrer les métadonnées associées à chaque objet restitué. Si l'on ne demande pas aux auteurs de l'atlas de construire un véritable SIG, les chercheurs devront néanmoins intégrer les informations relatives à l'auteur de la restitution, la taxinomie du site, sa périodisation et son degré de restitution.
- c. Au terme de cette phase, le cartographe présente à chaque auteur la cartographie réalisée afin de valider ou amender le travail. Les modifications à effectuer impliquent une nouvelle phase de validation par le cartographe et les auteurs.

### **3.1.4. Édition des sources cartographiques**

#### **▪ Normes éditoriales**

Au terme du travail d'élaboration et de validation du référentiel cartographique (fond de plan et données historiques restituées) commence le travail éditorial. À cet effet, des fichiers de légende du fond de plan et des données historiques ont été établis à destination du cartographe. Ces fichiers, en particulier celui associé au fond de plan, ne sont pas exhaustifs : les codes de représentation sémiologique réalisés concernent les natures d'occupation du sol les plus communes. Les spécificités d'occupation propres à chaque cas urbain donneront lieu à la création de nouveaux codes sémiotiques dans l'esprit des codes et des gammes chromatiques proposées.

Le plan référentiel produit du logiciel SIG doit être imprimé dans un fichier au format pdf (Adobe Acrobat Pro®) et doivent respecter le mode colorimétrique CMJN. Selon l'ampleur du cadre géographique de l'étude, mais aussi selon les financements disponibles pour l'édition de l'ouvrage, le référentiel cartographique peut être publié en une seule ou plusieurs planches. Les territoires urbains (ville et environnement parcellaire immédiat) de petite taille, inférieurs à 150 ha, pourront être édités en une planche hors texte, pliée et intégrée dans un soufflet de l'ouvrage. Les plans d'agglomération de taille supérieure peuvent être publiés en plusieurs planches à une échelle appropriée (1/2500 pour les parties urbaines ; 1/5000 pour les parties péri-urbaine ; 1/7500 pour les parties rurales) ; ces planches sont éditées de façon reliée.

Enfin, qu'il soit édité en une ou plusieurs planches, le plan doit comporter un carroyage permettant de la localisation et l'indexation des sites et monuments. On propose donc d'établir un carroyage d'une maille de 250 m de côté afin de faciliter la navigation du lecteur entre les différentes parties de l'étude *via* les index.

#### ▪ Tradition documentaire

De même que l'historien établit la tradition des textes, l'édition critique de la source planimétrique doit également s'accompagner d'une tradition documentaire. Ce propos spécifique à la présentation du plan permet de présenter le construit documentaire élaboré par le cartographe. Il permet aussi de mettre en perspective le contexte de levé du plan et les rapports entretenus entre les entreprises planimétriques promulguées par les lois de Finances des 15 (cadastre) et 16 (plan d'alignement) septembre 1807.

### 3.2. La Notice générale

La synthèse sur la formation de l'espace urbain, que la Notice générale propose à partir de l'information compilée sur le plan, doit faire l'objet d'une réflexion commune et interdisciplinaire ; l'équipe et son directeur doivent être particulièrement vigilants à conférer un aspect unitaire à l'articulation globale de la Notice, d'autant que la répartition de sa rédaction entre les différents chercheurs tend à la rendre hétérogène dans les positionnements scientifiques, le style et le vocabulaire, propres à chaque auteur et à sa discipline. Mais cette diversité d'écriture, imputable au travail en équipe, peut se montrer riche de la variété des approches et révélatrice des dynamiques de l'historiographie. C'est un regard de spécialiste qui ait demandé à chaque auteur pour le ou les chapitres qu'il a à traiter.

L'organisation en chapitres est articulée en fonction de la périodisation propre à l'histoire de la ville et arrêtée par l'équipe de travail. Chacune des phases chronologiques retenues doit correspondre, dans la structuration spatiale, à une étape bien identifiable par des marqueurs monumentaux, et sanctionner un épisode significatif de l'histoire urbaine. L'échelle temporelle moyenne préconisée est d'un à deux siècles, les bornes chronologiques devant être établies en fonction d'événements faisant rupture dans l'histoire de la ville. La période contemporaine postérieure à la date d'établissement du plan ne doit pas être traitée dans le corps central du texte mais elle peut faire l'objet d'une conclusion retraçant, à grands traits et sans qu'elles fassent l'objet d'un report sur le plan, les évolutions spatiales les plus sensibles durant les deux derniers siècles.

Chaque auteur de chapitre doit rédiger un texte respectant les normes de publication des éditions Ausonius, ainsi que les modalités fixées par le directeur scientifique (volume, thématiques...) ; il doit soumettre son texte à relecture du directeur scientifique et y apporter, si nécessaire, des modifications. Il peut y adjoindre des notes de bas de page et doit fournir un inventaire de ses sources textuelles majeures figurant à la fin du chapitre, ainsi qu'une bibliographie intégrée à la bibliographie générale. Il doit également accompagner son texte de



documents iconographiques et cartographiques, pour lesquels il fournira les références et les éventuels droits de reproduction.

Les annexes de la Notice générale comportent :

- une bibliographie générale organisée par grandes périodes et alphabétiquement, présentée selon les normes des éditions Ausonius
- une table des figures listées numériquement par chapitre
- un index des sites et des monuments cités dans le corps du texte et signalés par un astérisque ; l'indexation est effectuée par toponyme puis par nature du monument (entre parenthèses) ; les références des pages précèdent les coordonnées sur le plan indiquées en gras. Les monuments cités font l'objet de notices dans le tome 3.

### **3.3. Sites et monuments**

La constitution du tome 3 consacré aux sites et aux monuments figurant sur le plan historique est une nouveauté dans la collection – elle a été inaugurée avec l'*Atlas historique de Bordeaux*, légitimée par les clés de compréhension qu'elle procure à l'échelle des attributs urbains, en même temps qu'elle permet à la Notice générale de rester centrée sur l'échelle de la ville. Les notices monumentales qui composent le tome ont pour objectif de dresser un état synthétique des connaissances sur les monuments dont elles retracent l'histoire, de leur construction jusqu'à leur destruction ou leur état actuel. Elles doivent ainsi satisfaire à des exigences scientifiques, tout en répondant à la demande patrimoniale du grand public. La réalisation de ce tome requiert, de la part de l'équipe de recherche, d'arrêter, en préalable à leur inventaire et à leurs commentaires, tant des postulats scientifiques et méthodologiques, notamment en matière de taxinomie, que des normes dans les modalités de rédaction des notices. Les principes essentiels en ont été posés lors de l'atlas de Bordeaux mais peuvent être modifiables au cas par cas.

Par « sites et monuments », on entend des structures singulières et autonomes sélectionnées en tant qu'éléments marqueurs du paysage. Si « monument » renvoie, dans son acception, à un ouvrage bâti, « site », pris dans le sens de lieu où une action sociale a été réalisée, permet d'étendre la notion à des lieux non bâtis qui ont focalisé une activité humaine et exercé un impact sur l'espace urbain. Ne doivent être retenues que les structures relevant d'un fonctionnement public, soit au titre de lieu d'exercice ou d'expression d'un pouvoir public, laïc ou ecclésiastique, soit à celui d'un usage commun des habitants ; en sont exclus tous les éléments relevant du privé, notamment l'habitat civil, mais également les infrastructures urbaines développées à une échelle supérieure à celle de l'îlot (réseau viaire, réseau hydrographique, infrastructures portuaires, programmes d'urbanisme...), c'est-à-dire tout élément récurrent et répétitif devant faire l'objet d'un traitement global, relevant de thèmes abordés spécifiquement dans la Notice générale. Chaque monument fait l'objet, d'une notice spécifique dressée par un ou plusieurs historiens spécialistes.

À chaque notice, correspondent à la fois un site, une localisation et une fonction ; si l'un de ces paramètres a changé au cours du temps, une nouvelle notice doit être réalisée. Cependant, des aménagements sont possibles ; ainsi, dans le cas de sites qui changent plusieurs fois et rapidement de fonction sans que leur structure en soit bouleversée, une seule fiche relatant les mutations fonctionnelles peut être dressée. On peut également envisager que, dans le cas de certains sites de même type (nécropoles, portes, moulins, hôpitaux et chapelles...), une fiche synthétique les regroupe ; leur traitement global permet de mieux mettre en exergue leur identité et leurs spécificités communes. Les cas les plus remarquables peuvent néanmoins faire l'objet de notices particulières avec renvoi à la fiche de synthèse.

#### **3.3.1. Descriptif d'une notice**

La trame et la composition d'une notice relative à un monument ou à un site ont été fixées comme suit :

- **Dénomination du site ou du monument** : elle est unique si elle est demeurée pérenne et inchangée entre la date de construction de l'édifice et aujourd'hui ; dans le cas où elle a connu des modifications, les différentes appellations y sont indiquées et indexées, en commençant par la dénomination courante actuelle. Les dénominations anciennes doivent être francisées et les variantes orthographiques non prises en compte.
- **Auteur(s)** : nom du ou des auteurs de la notice.
- **Fiche signalétique** : sous forme de tableau, elle correspond à un identifiant sommaire du site considéré ; elle comprend trois rubriques indiquées en caractères gras :

<b>Typologie</b>		
<b>Localisation</b>	Coordonnées sur le plan	Adresse
<b>Chronologie</b>	Construction	Abandon/destruction

- **La typologie** précise la fonction du site ; cette taxinomie permet d'établir des relations conceptuelles entre les sites dans un ordre qui sert d'indexation. Sa terminologie a été élaborée en adaptant le thésaurus de la base de données Patriarche<sup>4</sup>. Cinq grands types ont été dégagés. Ils permettent de donner l'interprétation fonctionnelle de l'entité considérée ; chacun d'entre eux est divisé en plusieurs catégories précisant la nature de la fonction :
  - **Le Politique** qualifie les lieux d'exercice du pouvoir public ; il comprend trois catégories:
    - a. **siège d'institution** : édifice ou partie d'édifice où sont exercées des prérogatives d'origine publique de gouvernement et d'administration ;
    - b. **lieu de justice** : édifice ou partie d'édifice lié aux activités d'origine publique d'application de la justice et de contrôle du respect des lois ;
    - c. **lieu de perception** : édifice ou lieu de l'administration d'une autorité d'origine publique où l'on perçoit les taxes et les impôts.
  - **Le Défensif** se rapporte à tout élément à vocation défensive et/ou militaire ; deux catégories ont été sélectionnées :
    - a. **enceinte** : fortification à caractère permanent défendant une ville ou une fraction de la ville ;
    - b. **construction militaire** : édifice à vocation militaire mais non spécifiquement défensive.
  - **Le Public** concerne les infrastructures publiques, qui, bien qu'elles ne relèvent pas toujours d'une autorité publique et peuvent avoir été privatisées, sont d'un usage commun et collectif ; trois grandes catégories ont été établies :

<sup>4</sup> Ministère de la Culture, Direction du Patrimoine.

- b. **aménagement** : tout élément concernant des aménagements de type hydraulique, portuaire, viaire ou de franchissement ;
  - c. **économique** : lieu où s'exercent des actions de production, de transformation, de commercialisation et de consommation ;
  - d. **spectacles-divertissements** : édifice voué aux spectacles, aux jeux et aux divertissements.
- **Le Religieux** distingue tous les lieux à vocation religieuse et comporte cinq catégories :
    - a. **lieu de culte** : édifice consacré au culte ; un lieu utilisé pour rendre hommage à une ou plusieurs divinités ; dans le cas des églises, seules celles ayant eu une fonction paroissiale, ont fait l'objet d'une notice spécifique ; celles associées à un établissement de religieux ont été traitées avec ce dernier ;
    - b. **établissement de religieux** : établissement dans lequel vit une communauté régie par une règle religieuse ;
    - c. **annexe de lieu de culte** : édifice qui est associé un lieu de culte et en est dépendant, sans en être un ;
    - d. **siège d'institution religieuse** : lieu d'exercice du pouvoir ecclésiastique ;
    - e. **espace funéraire** : espace dans lequel on trouve des sépultures.
  - **L'Éducatif et l'assistance** se rapporte à tout monument ayant une fonction d'enseignement ou de santé ; deux catégories ont été sélectionnées :
    - a. **enseignement** : édifice lié à l'enseignement collectif, spécialisé ou non, religieux ou laïque ;
    - b. **santé** : édifice à vocation d'hospitalité et de soins.

Cette typologie à deux niveaux d'entrée doit être appliquée à chaque monument ou site, selon sa fonction la plus affirmée et reconnue, au détriment d'une plurifonctionnalité patente pour certains. Elle est modifiable et toujours susceptible d'être complétée et amendée en fonction des spécificités monumentales de la ville traitée.

- **La localisation** du site permet de le localiser, tant sur le plan de l'atlas que dans la ville actuelle. Y figurent :
  - Les **coordonnées du site sur le plan**. Elles sont données à partir du carroyage apparent en bordure des planches du plan historique. L'abscisse (lettre) et l'ordonnée (chiffre) du ou des carreaux où se trouve le site figurent en premier, suivis du numéro de la (ou des) planche, indiqué entre parenthèses. Dans le cas de structures linéaires, telles les enceintes, seuls les numéros de planches sont signalés (entre parenthèses).
  - L'**adresse** est celle de l'entrée du monument quand elle est connue. Elle est exprimée selon les dénominations de rue du cadastre de référence ; le nom actuel est mentionné entre parenthèses. Lorsqu'il est similaire à celui du cadastre, il est indiqué par la mention « id. ». La nature de la voirie n'est à nouveau indiquée entre parenthèses que s'il y a eu

modification. Les numéros actuels de parcelle sont signalés entre parenthèses avec la rue.

- **La chronologie** est signifiée pour deux moments-clés de la vie du monument, lorsqu'ils sont connus :
  - Sa **date de construction** ; si aucune mention n'y figure, c'est que la datation ne peut être précisée au-delà de la période générale de construction indiquée par l'ordre de classement de la notice et la pastille de couleur afférente. Cette absence de mention vaut aussi pour des monuments complexes, comportant des éléments élaborés à des moments différents et dont la synthèse retrace les étapes.
  - Son **abandon ou sa destruction** : la datation n'apparaît pas si elle n'est pas connue ; le signe ⚠ indique que l'édifice, en totalité ou en partie, existe encore aujourd'hui.

Dans ces deux rubriques, les datations sont absolues ou approximatives, voire hypothétiques, selon la précision des données. Elles sont indiquées en chiffres et en nouveau style pour les dates absolues avérées, en siècles pour les datations plus incertaines. Un point d'interrogation indique qu'elles ne sont que supposées.

Tous les renvois à un autre site ou monument, donnant lieu à une notice, sont mentionnés, dans la fiche signalétique comme dans la synthèse (à la première mention du site), par un astérisque renvoyant à l'index final.

- **Synthèse** : elle fait le bilan des connaissances sur le site ; trois entrées, apparentes dans la publication sous forme d'onglets, doivent être privilégiées :
  - la **construction** de l'édifice étudié, à la lumière des données connues, la datation, le contexte d'élaboration et les acteurs, tant commanditaires et maîtres d'ouvrage que architectes et maîtres d'œuvre ;
  - l'**architecture** du site restitue l'état original, les remaniements postérieurs et l'état actuel. C'est le programme architectural dans son ensemble qui doit être analysé. Seuls les éléments architecturaux les plus remarquables doivent faire l'objet d'une description détaillée. Le site est aussi inscrit dans son environnement monumental ou dans son contexte de création, en soulignant les correspondances avec d'autres édifices ;
  - les **fonctions** précisent le rôle et les finalités du site, mais aussi les pouvoirs de toutes natures qui y sont attachés, dont il relève et auquel il sert de point d'ancrage. La nature de l'occupation et le rôle dans la structuration de l'espace permettent de saisir son impact et son effet polarisant sur l'organisation spatiale de la ville. Y est aussi abordé le devenir ultérieur du monument.

Ce plan en trois entrées peut être adapté dans les cas de structures complexes, de type enceinte, ou d'ensembles de sites d'un même type.

- **Bibliographie** : elle est spécifique au site et comporte les ouvrages publiés qui y font référence.
- **L'iconographie** : elle doit être limitée (4 figures au maximum, dûment référencées) et doit être choisie, par l'auteur de la notice, en fonction du réalisme de la représentation et de sa lisibilité.

#### 4.3.2. Organisation du tome et classement des notices

À l'intérieur du tome, les notices doivent être ordonnées selon un classement à trois niveaux :

- **Premier niveau :**  
**Ordre chronologique** par époque de construction du monument : Antiquité, Moyen Âge, Époque moderne, Époque contemporaine. Chaque période, clairement bornée chronologiquement, est signalée par la couleur spécifique utilisée dans la légende du plan.
- **Second niveau :**  
**Ordre typologique**, selon la fonction du monument signalée dans la rubrique Typologie de la fiche signalétique. Le classement suit l'ordre des rubriques de fonctionnalité indiqué ci-dessus : 1. le Politique, 2. le Défensif, 3. le Public, 4. le Religieux, 5. l'Éducatif et l'assistance, et, à l'intérieur de chacune de ces rubriques, celui des catégories.
- **Troisième niveau :**  
**Ordre alphabétique** : au sein de chaque champ fonctionnel, les monuments et sites sont classés alphabétiquement selon leur toponyme (le premier indiqué, soit le plus courant), à défaut selon leur nature.

Un **index** des monuments et sites, placé en fin de volume, indique la page. L'indexation est effectuée d'abord par toponyme, puis par nature du monument.

Des notices biographiques des principaux **acteurs** de la fabrique urbaine peuvent être adjointes en annexes à ce tome et faire également l'objet d'une indexation. Ces acteurs sont identifiables dans les notices et dans la Notice générale par un astérisque.



Ces conseils et ces prescriptions ont été élaborés au fil de notre expérience, en tenant compte, à la fois, des impératifs de la collection et de la nécessaire adaptation au cas urbain traité ; ils n'ont rien de figé et peuvent être amendés à tout moment par tous ceux qui participent à construire cette collection.

### **Liste des membres du Comité scientifique de la collection**

Jean-Luc FRAY, professeur d'histoire médiévale, université Blaise Pascal, Clermont-Ferrand, membre de la CIHV

Élisabeth LORANS, professeur d'histoire médiévale, université de Rouen

Dorothée CHAOUI-DERIEUX, Conservateur du patrimoine, DRAC Ile-de-France / Service régional de l'archéologie

Alain BOUET, professeur d'archéologie romaine, université Toulouse le Mirail II

Olivier RATOUIS, professeur urbanisme et aménagement de l'espace, université Bordeaux III

Laurent COUDROY-de-LILLE, maître de conférences, Institut d'urbanisme de Paris

Florence BOURILLON, maître de conférences en histoire contemporaine, université Paris XII.

Volumes publiés, 1982-2009 (classement chronologique par région) :

**Gironde-Landes:**

**Bazas**/Gironde (Jean-Bernard Marquette, 1982) ; **La Réole**/Gironde (Jacques Gardelles, 1982) ; **Mont-de-Marsan**/Landes (Jean-Bernard Marquette, 1982) ; **Saint-Sever**/Landes (Jean-Claude Lasserre, 1982) ; **Bordeaux**/Gironde (Sandrine Lavaud, Ézéchiél Jean-Courret, 2009)

**Pyrénées-Gascogne:**

**Auch**/Gers (Gilbert Loubès, 1982) ; **Bayonne**/Pyrénées Atlantiques (Pierre Hourmat, 1982) ; **Foix**/Ariège (Gabriel-Michel de Llobet, 1982) ; **Pau**/Pyrénées Atlantiques (Christian Desplat et Pierre Tucoo-Chala, 1982) ; **Tarbes**/Hautes-Pyrénées (Maurice Berthe, Roland Coquerel et Jean-François Soulet, 1982) ; **Oloron-Sainte-Marie**/Pyrénées Atlantiques (Jacques Dumonteil, 2003) ; **Orthez**/Pyrénées Atlantiques (Benoît Cursente, 2007)

**Périgord-Limousin :**

**Bergerac**/Dordogne (Yan Laborie, 1984) ; **Brive**/Corrèze (Bernadette Barrière, 1984) ; **Périgueux**/Dordogne (Arlette Higounet-Nadal, 1984) ; **Ussel**/Corrèze (Jean-Loup et Nicole Lemaitre, 1984) ; **Limoges**/Haute-Vienne (Bernadette Barrière, 1984)

**Quercy-Rouergue :**

**Albi**/Tarn (Jean-Louis Biget, 1983) ; **Cahors**/Lot (Jean Lartigaut, 1983) **Figeac**/Lot (Jean Lartigaut, 1983) ; **Montauban**/ Tarn-et-Garonne (Jean-François Fau et Jean-Claude Fau, 1983) ; **Rodez**/Aveyron (Bernadette Suau, 1983)

**Agenais :**

**Agen**/Lot-et-Garonne (Jacques Clémens, 1985) ; **Marmande**/Lot-et-Garonne (Jacques Clémens, 1985) ; **Nérac**/Lot-et-Garonne (Jacques Clémens, 1985) ; **Villeneuve-sur-Lot**/Lot-et-Garonne (Jacques Clémens, 1985)

**Bretagne :**

**Fougères**/Ille-et-Vilaine (Jean-Pierre Leguay et Claude Nières, 1986) ; **Morlaix**/Finistère (Jean Tanguy, 1986) ; **Saint-Malo**/Ille-et-Vilaine (Catherine Laurent, 1986) ; **Vannes**/Morbihan (Patrick André, Jean-Pierre Leguay et Claude Nières, 1986) ; **Lorient**/Morbihan (Claude Nières, 1988) ; **Quimper**/Finistère (Jean Kerhervé, 1988) ; **Brest**/Finistère (Marie-Thérèse Cloitre, 1991) ; **Saint-Brieuc**/Côtes-d'Armor (Jean Kerhervé, 1991)

**Île-de-France Picardie :**

**Étampes**/Essone (Claudine Billot, 1989) ; **Senlis**/Oise (Ghislain Brunel, Thierry Crépin-Leblond et Jean-Marc Femolant, 1989) ; **Provins**/Seine-et-Marne (Pierre Garrigou-Grandchamp et Jean Mesqui, 1992) ; **Mantes-La-Jolie**/ Yvelines (Lucien Bresson, 2000)

**Lorraine - Franche-Comté :**

**Belfort**/Territoire de Belfort (Michel Rilliot et Yves Pagnot, 1993) ; **Épinal**/Vosges (Bernard Houot, 1993) ; **Montbéliard**/Doubs (André Bouvard, Jean-Claude Voisin, 1994) ; **Nancy**/Meurthe-et-Moselle (Jean-Luc Fray, 1997) ; **Bar-Le-Duc**/Meuse (Jean-Paul Streiff-

Figueres, 1998) ; **Toul**/ Meurthe-et-Moselle (Michel Hachet, Abel Lieger, André Mertzweiller, 2000)

**Roussillon :**

**Collioure-Port-Vendres**/Pyrénées-Orientales (Antoine de Roux et Alain Ayats, 1997) ;  
**Perpignan**/Pyrénées-Orientales (Antoine de Roux, 1997)

**Normandie :**

**Alençon**/Orne (Gérard Louise, 1994) ; **Évreux**/Eure (Pierre Bauduin, 1997)

**Poitou-Charente :**

**Niort**/Deux-Sèvres (Valérie Trouvé, 1998)

<b>Classement chronologique des 49 volumes</b>	
--	--

<b>1982</b>	<b>1991</b>
-------------	-------------

Auch	Brest
------	-------

Bayonne	Saint-Brieuc
---------	--------------

Bazas	
-------	--

Foix	<b>1992</b>
------	-------------

La Réole	Provins
----------	---------

Mont-de-Marsan	
----------------	--

Pau	<b>1993</b>
-----	-------------

Saint-Sever	Belfort
-------------	---------

Tarbes	Épinal
--------	--------

<b>1983</b>	<b>1994</b>
-------------	-------------

Albi	Alençon
------	---------

Cahors	Montbéliard
--------	-------------

Figeac	
--------	--

Montauban	<b>1997</b>
-----------	-------------

Rodez	Collioure-Port-Vendres
-------	------------------------

<b>1984</b>	Évreux
-------------	--------

Bergerac	Nancy
----------	-------

Périgueux	Perpignan
-----------	-----------

Brive	
-------	--

Ussel	<b>1998</b>
-------	-------------

Limoges	Bar-le-Duc
---------	------------

<b>1985</b>	Niort
-------------	-------

Agen	<b>2000</b>
------	-------------

Marmande	Mantes-la-Jolie
----------	-----------------

Nérac	Toul
-------	------

Villeneuve-sur-Lot	
--------------------	--

<b>1986</b>	<b>2003</b>
-------------	-------------

Fougères	Oloron-Sainte-Marie
----------	---------------------

Morlaix	
---------	--

Saint-Malo	<b>2007</b>
------------	-------------

Orthez	
--------	--



Vannes

**1988**

Lorient

Quimper

**1989**

Étampes

Senlis

**2009**

Bordeaux

**2017**

Agen

**2017 (en préparation)**

Pau

Mont-de-Marsan